



CHRISTOPHE LICOPPE/PHOTO NEWS

Les députés N-VA plaident pour une "monarchie républicaine" avec un Roi sans pouvoirs, ni même signes de pouvoir.

La N-VA dépouille le Roi de tous ses pouvoirs

■ **Suppression des missions économiques et des discours à Noël: avec la N-VA, le Roi est nu.**

À la demande de leur président de parti, Bart De Wever, les députés N-VA Hendrik Vuye et Veerle Wouters préparent le terrain pour négocier le confédéralisme en 2019. Leurs suggestions doivent permettre d'alimenter le programme des nationalistes flamands. Leur premier chantier n'est autre que la monarchie. Conscient qu'il n'y a pas de majorité politique en Belgique pour mettre fin à l'institution royale, le tandem présentera aujourd'hui, lors d'une conférence de presse fort attendue, 25 propositions concrètes "pour rapprocher monarchie et démocratie".

Rôle politique réduit à néant

Dans cette note, que "La Libre" a pu se procurer, les deux élus nationalistes plaident pour la mise en place d'une "monarchie républicaine" responsable et transparente.

En clair, la fonction royale serait dépouillée de tout pouvoir politique, mais aussi de tous les symboles et traditions laissant un semblant de pouvoir au roi des Belges.

Ainsi, tous les discours prononcés par

le Roi émaneraient directement du gouvernement et refléteraient uniquement sa politique, ne laissant ainsi plus aucune place à d'éventuelles appréciations personnelles du Souverain. Son allocution de Noël serait dès lors supprimée dans "le respect de la séparation de l'Eglise et de l'Etat", comme le précise la 14^e proposition.

Le duo de la N-VA insiste pour que le Roi ne puisse plus agir sur le terrain de compétences régionalisées, telles que le Commerce extérieur, où l'emprunte royale est pourtant louée par de nombreux chefs d'entreprise.

Vu qu'ils dessinent un Roi sans pouvoirs, les deux députés envisagent la suppression des ratifications et promulgations royales des lois votées au Parlement. Dans la même veine, le Roi ne pourrait plus dissoudre les Chambres. Ces dernières responsabilités se verraient transférées au président de la Chambre.

Le "roi républicain" prôné par Hendrik Vuye et Veerle Wouters n'a même plus le droit d'être informé, d'avertir ou d'encourager les autorités de l'Etat. Son espace politique est donc réduit à néant, puisqu'il ne peut plus intervenir

lors des nombreuses crises gouvernementales ou après des élections législatives. Ce rôle d'intermédiaire est lui aussi confié au président de la Chambre. Jugés "obsolètes", le Conseil de la Couronne et les ministres d'Etat sont appelés à disparaître.

Quelques "vestiges de l'Ancien Régime" sont pointés du doigt dans ces propositions, dont deux prévoient l'abolition du droit de grâce et de l'octroi de titres de noblesse.

Famille royale et dépenses

A l'instar de la législation néerlandaise, les députés N-VA veulent que "la loi différencie clairement la Maison royale de la Famille royale". Les dotations devraient, selon eux, être étroitement liées à la fonction royale. Si ce programme devait être voté, les dotations de la princesse Astrid et du prince Laurent disparaîtraient dans les cinq ans.

D'autres propositions visent à serrer davantage encore les dépenses du Palais, dont les comptes seraient annuellement approuvés et contrôlés par la Chambre. Les dépenses refusées et les

excédents seraient ainsi déduits l'année suivante.

Dans le même temps, la responsabilité ministérielle doit s'appliquer exclusivement aux membres de la Maison royale dans le cadre de leur fonction publique. Mais le Souverain ne pourrait plus choisir librement ses proches collaborateurs. Ils devraient être nommés par décret royal, soit avec la cosignature d'un ministre. Le chef de cabinet du Roi serait même obligé d'informer le gouvernement de toutes les informations pertinentes en sa possession.

L'affaire Boël, talon d'Achille

La polémique sur l'absence de reconnaissance de la paternité de Delphine Boël est largement utilisée par les deux députés pour exiger de revoir la protection juridique dont bénéficie le chef de l'Etat. Une des propositions précise par

exemple qu'il faut supprimer la "discrimination" qui empêche les enfants adoptés ou illégitimes d'avoir un droit de succession. Hendrik Vuye et Veerle Wouters plaident pour une immunité du Roi limitée aux actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions. A leurs yeux, cette protection juridique n'aurait aucune raison d'exister dans l'affaire Boël.

Dorian de Meeüs



ALEXIS HAULOT

HENDRIK VUYE
Député N-VA et constitutionnaliste.



Découvrez les 25 propositions de la N-VA sur LaLibre.be